



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 2 juillet 2020

SORTIE DE CONFINEMENT :

LA TASK-FORCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES FRAUDES ET ESCROQUERIES SE MOBILISE ET PROPOSE UN GUIDE POUR UNE REPRISE D'ACTIVITÉ SANS ARNAQUES

L'épidémie de COVID-19 s'est accompagnée d'une recrudescence de fraudes et d'escroqueries, notamment en ligne. Les services de l'État et les autorités de contrôle se sont associés au sein d'une « Task-Force de lutte contre les fraudes et escroqueries ». Afin de faciliter un déconfinement réussi et une reprise d'activité sans arnaques, la Task-Force nationale propose aujourd'hui un guide complet pour s'en prémunir.

Dans le contexte du confinement, les services de l'État et les autorités compétentes ont constaté une multiplication des fraudes, les escrocs profitant du sentiment de crainte, d'urgence ou de détresse de personnes et d'entreprises se trouvant dans une situation économique difficile.

Les fraudes sont très variées et touchent tant les consommateurs que les entreprises :

- achat de produits sanitaires (gel hydro-alcoolique, masques...),
- produits ou méthodes miracles,
- faux ordres de virement,
- usurpations d'identité de professionnels,
- faux sites administratifs collectant illicitement les données personnelles ou les coordonnées bancaires,
- fraudes s'appuyant sur la générosité des donateurs,
- offres de produits d'épargne et de crédits aux conditions particulièrement attractives,
- prospections commerciales non sollicitées (SPAM),
- hameçonnage / phishing,
- etc.

L'ensemble des services de l'État et des autorités de contrôle sont mobilisés pour faire cesser ces pratiques et les faire sanctionner.

Service d'information et de communication de la Police nationale : sicopmedia@interieur.gouv.fr

Unité Communication de la DGCCRF : communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Unité Communication de l'ACPR : presse@acpr.banque-france.fr

Direction de la Communication de l'AMF : directiondelacommunication@amf-france.org

Service presse de la CNIL : presse@cnil.fr

Service presse de l'ANSSI : communication@ssi.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour lutter encore plus efficacement, une « task-force de lutte contre les fraudes et escroqueries dans le contexte du COVID-19 », mise en place dès le mois d'avril, à l'initiative du Ministère de l'économie et des finances, mutualise les compétences de chacun afin d'optimiser l'action publique.

Cette « task-force » regroupe :

- Le Ministère de l'économie et des finances :
 - la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), chargée de la protection des consommateurs ;
- Le Ministère de l'action et des comptes publics :
 - la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
 - la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ;
- Le Ministère de l'intérieur, la DGPN (direction centrale de la police judiciaire – DCPJ) et la DGGN (pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) ;
- Le Ministère de la Justice, la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) ;
- La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour les atteintes aux données personnelles ;
- L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), les autorités de contrôle du secteur financier ;
- L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- Le Ministère de l'agriculture, la direction générale de l'alimentation.

La Task-Force lance un appel commun à la vigilance et crée le guide pour un déconfinement et une reprise d'activité sans arnaques.

La vulnérabilité des consommateurs et des entreprises face à des manœuvres frauduleuses s'accroît avec la sortie du confinement et la reprise essentielle de l'activité économique fortement déstabilisée.

Aussi, il est important de maintenir une vigilance permanente en se rappelant les attitudes réflexes qu'il convient d'adopter pour déjouer de potentielles escroqueries.

Service d'information et de communication de la Police nationale : sicopmedia@interieur.gouv.fr

Unité Communication de la DGCCRF : communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Unité Communication de l'ACPR : presse@acpr.banque-france.fr

Direction de la Communication de l'AMF : directiondelacommunication@amf-france.org

Service presse de la CNIL : presse@cnil.fr

Service presse de l'ANSSI : communication@ssi.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À cette fin, les services de l'État et les autorités de contrôle s'associent et proposent des fiches préventives d'identification des principales fraudes dans un guide complet:

Guide pour un déconfinement réussi et une reprise d'activité sans arnaques

Fiche 1 - Achat sur internet : achetez serein

Fiche 2 - Faux ordres de virement /escroquerie : professionnels, sensibilisez vos équipes

Fiche 3 - Besoin de Gel Hydro Alcoolique : attention au prix et à la composition

Fiche 4 - Hameçonnage / Phishing

Fiche 5 - Épargne et crédits : attention aux offres frauduleuses

Fiche 6 - Appels frauduleux aux dons, fausses cagnottes

Fiche 7 - Les fausses réparations informatiques ou faux supports techniques

Fiche 8 - Vol de coordonnées bancaires

Fiche 9 - Les rançongiciels (ransomwares)

Ce guide sera accessible au grand public sur les sites suivants :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-communication2/Publications-Documentations>

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/>

<https://www.amf-france.org/fr>

<https://acpr.banque-france.fr/>

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

<https://www.economie.gouv.fr/tracfin>

<https://www.abe-infoservice.fr>

<https://www.cnil.fr/>

Service d'information et de communication de la Police nationale : sicopmedia@interieur.gouv.fr

Unité Communication de la DGCCRF : communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Unité Communication de l'ACPR : presse@acpr.banque-france.fr

Direction de la Communication de l'AMF : directiondelacommunication@amf-france.org

Service presse de la CNIL : presse@cnil.fr

Service presse de l'ANSSI : communication@ssi.gouv.fr